

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III

(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en personne morale sous la dénomination sociale

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
DU PLATEAU MONT-ROYAL

FAIT À QUÉBEC LE 7 FÉVRIER 2006

*Déposées au registre le 7 février 2006
sous le matricule 1163498992*




Registraire des entreprises adjoint par intérim


Contresignataire

Annexe 1 - (remplir si l'espace prévu au formulaire est insuffisant)

1- Requérants - Les requérants demandant des lettres patentes sont :

Nom et prénom ASCAH, ROBERT		Profession ou occupation ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS	
N° 4649	Nom de la rue BRÉBEUF	Appartement	
Municipalité/ville MONTRÉAL	Province/État QUÉBEC	Code postal H 2 J 3 L 2	Pays CANADA

Nom et prénom COHALAN, KEVIN		Profession ou occupation DIRECTEUR D'UN CENTRE BÉNÉVOLE	
N° 5300	Nom de la rue JEANNE-MANCE	Appartement	
Municipalité/ville MONTRÉAL	Province/État QUÉBEC	Code postal H 2 V 4 K 4	Pays CANADA

Nom et prénom BAZINET, DANIEL		Profession ou occupation CHEF COMMERCIALISATION	
N° 3853	Nom de la rue DE MENTANA	Appartement	
Municipalité/ville MONTRÉAL	Province/État QUÉBEC	Code postal H 2 L 3 R 7	Pays CANADA

Nom et prénom SAVARD, MARIE-ÈVE		Profession ou occupation PRODUCTRICE DE DOCUMENTAIRES	
N° 2041	Nom de la rue AVENUE MONT-ROYAL EST	Appartement	
Municipalité/ville MONTRÉAL	Province/État QUÉBEC	Code postal H 2 H 1 J 7	Pays CANADA

Nom et prénom		Profession ou occupation	
N°	Nom de la rue	Appartement	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays

Nom et prénom		Profession ou occupation	
N°	Nom de la rue	Appartement	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays

Nom et prénom		Profession ou occupation	
N°	Nom de la rue	Appartement	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante et numéroté les pages, s'il y a lieu.

1- Requérants - Un minimum de trois requérants est requis.

Les requérants demandant des lettres patentes sont :

Nom et prénom		Profession ou occupation	
Ouellet, Richard		journaliste	
N°	Nom de la rue	Appartement	
4327	Brébeuf	7	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Montréal	Québec	H 2 J 3 K 6	Canada
Nom et prénom		Profession ou occupation	
Guay, Sylvie		psychologue	
N°	Nom de la rue	Appartement	
459	Garneau		
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Montréal	Québec	H 2 J 1 C 9	Canada
Nom et prénom		Profession ou occupation	
Daigneault, Monique		retraîtée	
N°	Nom de la rue	Appartement	
5365	Drolet	201	
Municipalité/ville	Province/État	Code postal	Pays
Montréal	Québec	H 2 T 2 H 5	Canada

2- Siège - Inscrire le lieu au Québec où sera établi le siège de la personne morale.

Montréal

3- Premiers administrateurs - Seuls les requérants peuvent être premiers administrateurs ou administrateurs provisoires.
Un minimum de trois administrateurs est requis.

Inscrire le nom et le prénom des premiers administrateurs ou des administrateurs provisoires de la personne morale :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Ouellet, Richard | 2. Guay, Sylvie |
| 3. Ascah, Robert | 4. Daigneault, Monique |
| 5. Bazinet, Daniel | 6. Cohalan, Kevin |
| 7. Savard, Marie-Ève | 8. |

4- Immeubles - Inscrire l'une ou l'autre de ces informations.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est 10 000 000 \$.

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale sont limités à \$.

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante et numéroté les pages, s'il y a lieu.

5- Objets

Le ou les objets pour lesquels la constitution en personne morale est demandée sont :
(inscrire les buts poursuivis)

- A) Regrouper les personnes intéressées à l'histoire ou à la généalogie du Plateau Mont-Royal et désireuses de participer à des rencontres, des études, des recherches et autres activités en vue de faire connaître ces deux sujets.
- B) Stimuler l'intérêt de la population locale, montréalaise, québécoise et canadienne pour les événements et faits historiques ayant marqué la naissance et le développement du Plateau Mont-Royal.
- C) Favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux et des biens à caractère historique ou généalogique.
- D) Publier, diffuser ou susciter la publication ou la diffusion, par toutes formes de support médiatique, des informations concernant des faits ou situations passées du Plateau Mont-Royal.
- E) Promouvoir l'érection de monuments, plaques ou autres mémoriaux. Constituer une banque de toponymes commémorant des faits et personnages ayant marqué l'histoire du Plateau Mont-Royal.
- F) Favoriser les recherches et les visites éducatives centrées sur l'histoire du Plateau Mont-Royal. Réunir les informations et les documents de référence. Assurer l'accessibilité de ces diverses informations au public et aux institutions.
- G) Encourager l'utilisation du contexte historique à des fins urbanistiques, culturelles ou touristiques.

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante et numéroter les pages, s'il y a lieu.

6- Autres dispositions (s'il y a lieu)

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- Solliciter et recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

- Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la personne morale;

- Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la personne morale.

Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens, meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales.

En cas de liquidation de la personne morale ou de distribution des biens de la personne morale, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante et numéroté les pages, s'il y a lieu.

RETOURNER TOUS LES DOCUMENTS ACCOMPAGNANT CETTE DEMANDE AVEC VOTRE PAIEMENT.

NE PAS TÉLÉCOPIER.